



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 689**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 11 août 2025, la Ville de Waterville a adopté le règlement n° 689 intitulé: « *Règlement numéro 689 relatif à l'entretien et l'occupation des bâtiments* ».

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Coaticook le 10 septembre 2025. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 10 septembre 2025.

Le règlement n° 689 est donc en vigueur depuis le 10 septembre 2025.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures régulières d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 170 rue Principale Sud, à Waterville.

DONNÉ À WATERVILLE, LE 17 SEPTEMBRE 2025.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Nathalie Isabelle, directrice-générale et greffière-trésorière de la ville de Waterville, certifie sous mon serment d'office avoir publié cet avis public, en affichant une copie à l'hôtel de ville, sur le site web de la ville de Waterville, ainsi que dans le journal Le Progrès de Coaticook édition du 24 septembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat à ce 17^e jour de septembre 2025.

Nathalie Isabelle
Directrice générale et greffière-trésorière